



DECISION N°01-2022 portant validation du devis de la société Team Réseaux pour des travaux sur l'éclairage public de la rue de Bretagne.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société Team Réseaux en date du 17 juin 2021 pour la réalisation de travaux sur l'éclairage public de la rue de Bretagne

Considérant que la proposition de la société Team Réseaux est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour des travaux sur l'éclairage public de la rue de Bretagne d'un montant de 55 825€ HT.
- De valider le paiement par phase comme présenté sur le devis

A Bernay

signé électroniquement le 04/02/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

